

3 mai 2020 : Journée Mondiale de la liberté de la presse

La RDC toujours dans la zone rouge des pays difficiles pour les journalistes

A quelques jours de la célébration, le 3 mai 2020, de la journée mondiale de la liberté de la presse, l'organisation française de défense de la liberté de l'information, Reporters sans frontières (RSF), dont Journaliste en Danger (JED), est le principal partenaire en RDC, a rendu public son dernier Classement mondial de la liberté de la presse, intitulé : « **Une décennie décisive...** », en référence à la pandémie du COVID-19 qui sévit dans le monde.

Dans ce Rapport qui évalue l'état de la liberté de l'information dans le monde, la République démocratique du Congo occupe la 150^e place sur 180 pays du monde, considérés comme pays à risques pour le journalisme, où « l'environnement global dans lequel évoluent les professionnels des médias demeure extrêmement hostile ». En 2019, la RDC se classait à la 154^e place.

« Arrestations, agressions, menaces, médias suspendus, pillés ou saccagés, les atteintes à la liberté de la presse, qui avaient connu un léger recul à l'arrivée du nouveau président Étienne Tshisekedi au pouvoir en janvier 2019, se maintiennent à un niveau alarmant. », note le Rapport.

Un tableau sombre que confirment les relevés statistiques de JED sur les différentes atteintes au travail des journalistes.

Depuis le début de l'année 2020, et après une légère accalmie qui avait suivi l'investiture du nouveau chef de l'Etat, JED a constaté depuis quelques mois, une accélération du rythme des attaques contre les journalistes et les médias. En l'espace de 12 mois, soit depuis la célébration de la dernière journée mondiale de la liberté de la presse, le 03 mai 2019 jusqu'au 03 mai 2020, au moins 83 cas d'atteinte à la liberté de la presse ont été documentés à Kinshasa et dans les différentes provinces de la RDC.

On peut citer, à titre illustratif, les cas suivants :

- L'arrestation et la détention, le 24 avril 2020, d'Alexandre Robert Mawelu, journaliste à la Radio Liberté, station émettant à Gemena (Nord-ouest de la RDC), à la prison d'Engenga, à Gemema, chef-lieu de la province du Sud-ubangi (Nord-ouest de la RD Congo) à la suite d'une plainte du Gouverneur de province, Jean Claude Mabenze. Le journaliste était poursuivi pour « imputations dommageables et outrage envers l'autorité légalement établie ».

- L'agression d'une journaliste à Butembo, dans la province du Nord-Kivu. Il s'agit d'Alicia Kapisa, Directrice de la Radio Communautaire Salama, station émettant à Butembo, qui a été attaquée, le jeudi 9 janvier 2020 vers 19 heures, par deux militaires armés alors qu'elle revenait de sa rédaction sur une moto. Ses agresseurs n'avaient pas besoin d'argent ou de ses biens matériels. Ils ont avoué au journaliste qu'ils la filaient depuis le matin dans le but de la tuer.

- Les menaces suivies de la suspension des émissions d'une station radio à Salamabila, dans le territoire de Kabambare/Province du Maniema. La Radio Maendeleo de Kabambare, station émettant à Salamabila, a été contrainte d'interrompre, le 22 janvier 2020, ses activités à la suite des menaces proférées par M. Sheikh Assani, chef milicien du groupe Malaïka, qui leur reprochait de n'avoir pas diffusé ses messages. Après plusieurs jours d'interruption, la Radio a repris ses activités le 15 mars, après avoir demandé et obtenu le déploiement d'un groupe des militaires des forces armées pour assurer la sécurité de ses installations.
- L'incendie d'une station radio Amkeni, à Biako dans la province de l'Ituri, dans la nuit du 21 au 22 janvier 2020, par des inconnus. Une grande partie de ses installations a été endommagée obligeant ce média à cesser ses émissions pendant plusieurs jours.
- Des menaces de morts proférées contre une douzaine des journalistes à Butembo/Province du Nord Kivu. Il s'agit des journalistes engagés dans la campagne de lutte contre l'épidémie à virus Ebola. Des tracts promettant une « extermination » des agents de la riposte et des radios qui diffuseraient leurs messages avaient été distribués dans cette ville du Nord-Kivu.
- L'interdiction de diffusion des émissions politiques, à Kananga/Province du Kasai Central par le Président local de l'Union Nationale de la Presse du Congo (UNPC),
- L'interpellation de deux journalistes à Kananga/Province du Kasai Central. Il s'agit de Zacharie Kanku et Modeste Kalume, respectivement journaliste et directeur de programme de la Radio Full Contact, station émettant à Kananga, qui ont été interpellés, le jeudi 27 février 2020, au parquet général de Kananga pour « *imputations dommageables, diffamation et dénonciation calomnieuse* » à la suite d'une plainte déposée contre eux par un proche du gouverneur de province.
- La suspension, les 18 et 20 mars 2020, de deux émissions diffusées de deux radios émettant à Lisala, chef-lieu de la province de la Mongala. Les émissions intitulées : « Paradis civil » de la Radio Lisala Bomoko et « Lokole » de la Radio Liberté Lisala ont été suspendues par la Ministre de la Communication et Médias, pour « *désobéissance à l'autorité provinciale ; dérapage et contenu contraire à l'éthique et la déontologie du journaliste congolais* » ;

Après les premiers discours de changement du nouveau Chef de l'Etat, Félix Tshsekedi qui s'était engagé de faire des médias un « véritable quatrième pouvoir », JED constate que ses promesses d'un renouveau pour la presse congolaise demeurent lettres mortes. En l'absence des actes concrets, notamment, l'adoption d'un nouveau cadre légal pour remplacer la loi de 1996, qui criminalise les délits de presse ; la lutte contre l'impunité dont jouissent les auteurs des violences contre les journalistes, et sans une justice indépendante qui garantisse l'exercice de la liberté de la presse contre les abus des détenteurs des pouvoirs publics, la RDC restera dans la zone rouge des pays classés « à risque » pour les journalistes et les médias indépendants.